

Avec le retour de l'été, la question des déchets reprend de la vigueur. La commission n'a pas réussi à résoudre le problème parce que la plupart des autres villes ont à faire face aux mêmes difficultés. En effet, la ville où la question des déchets a été résolue d'une manière satisfaisante est une ville bien fortunée.

Le temps à ma disposition pour la lecture de ce travail pourrait être employé à résumer les principes, les systèmes et les appareils imaginés par les ingénieurs pour la solution scientifique de cette question; mais le résultat de leurs travaux ne présente qu'une valeur pratique relative pour la plupart des villes du Michigan, le principe de l'utilisation effective n'ayant pas donné de résultat satisfaisant pour les grandes villes, pour ne dire rien des plus petites.

Par conséquent, ce travail devra se résumer à donner un rapport succinct de ce qui se fait actuellement à Grand Rapids.

Nécessairement, le point de départ dans la solution du problème des déchets doit être l'établissement d'un système convenable de collection. Avant 1907, la ville de Grand Rapids accordait une licence pour la collection des déchets à une compagnie privée qui était autorisée à charger vingt-cinq centins par mois aux propriétaires ou locataires qui eux devaient fournir les réceptacles.

Pendant les mois d'été, environ 6000 familles profitèrent de ce service, mais à l'automne ce nombre baissa à 2000, c'est-à-dire que moins d'un tiers de la population ayant accepté ce service, pendant l'été, il en résulta que le problème des déchets était loin d'être résolu et la preuve c'est que beaucoup de citoyens préféreraient transporter leurs déchets la nuit sur des lots vacants plutôt que de payer vingt-cinq centins par mois pour s'en débarrasser d'une manière hygiénique.

Alors, en 1907, la ville décida d'acheter le matériel nécessaire et d'offrir aux citoyens la collection gratuite des déchets. Depuis les cinq dernières années, la ville a mis en opération le seul système capable d'assurer une collection générale et complète. Le proprié-